



FEDERATION NATIONALE DE LA PÊCHE EN FRANCE

CONGRES ANNUEL DES PRESIDENTS DES FEDERATIONS DEPARTEMENTALES
DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

« Sous le Haut Patronage de
Monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire »

LUNDI 24 JUIN 2019

DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE EN FRANCE, MONSIEUR CLAUDE ROUSTAN



LE PRESIDENT – Merci, Monsieur le Ministre, de votre présence. Nous allons tout à l'heure, à l'issue de votre discours, signer une convention de partenariat avec les agences de l'eau, le Ministère et l'Agence française de la biodiversité, dans le cadre de cet accord pour la biodiversité et l'amélioration et la restauration des milieux aquatiques et piscicoles. Auparavant, et avant de prononcer mon discours, je voudrais vous passer deux petites vidéos que nous passons et que nous allons passer dans le cadre de notre partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle dans le cadre du Tour de France. Avant chaque étape, France Télévisions diffuse ces deux vidéos sur la biodiversité. Si vous nous permettez, nous allons vous présenter ces deux petites vidéos, pas très longues. *(Deux vidéos sont diffusées.)*

Merci, Cédric. Mesdames et Messieurs, Monsieur le Ministre d'Etat, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs les Directeurs, Mesdames et Messieurs les Présidents, mes chers collègues, Présidents et représentants des structures associatives de la pêche. Monsieur le Ministre d'Etat, nous sommes très heureux aujourd'hui de vous compter parmi nous à l'occasion de ce congrès annuel des présidents de fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique. C'est un moment important de notre réseau, je le rappelle, toujours l'un des plus denses et des plus actifs du mouvement associatif.

Monsieur le Ministre, nous nous sommes rencontrés juste après votre nomination, nous avons déjà longuement échangé sur certains sujets que je vais continuer à évoquer. Nous signerons, comme je le disais tout à l'heure, l'accord-cadre national liant le monde de la pêche aux agences de l'eau et à l'OFB. Je salue ici le Représentant, et bien entendu ce partenariat est sous l'égide également du Ministère.

Cet accord décline des axes de coopération entre notre réseau et les agences pour un soutien d'actions directement en lien avec la politique de l'eau et de la biodiversité. Nous poursuivons ainsi une coopération initiée en 2012 et qui a été particulièrement fructueuse, si l'on en juge les opérations réalisées dans le domaine de la connaissance des travaux, des suivis et en faveur de la concertation. Je le rappelle tous les ans, l'activité Pêche de Loisir est exercée en France par plus d'un million et demi de citoyens. Elle est gérée par un réseau associatif agréé de près de 4 000 associations, regroupées au sein des 94 fédérations départementales, dont les deux ultramarines. Ces structures sont gérées par 40 000 bénévoles et un millier de salariés. Notre activité économique est évaluée à plus de deux milliards d'euros, retombées directes ou indirectes, pour les territoires.

Nous avons évoqué tout à l'heure le poids de la pêche dans les territoires ruraux et dans l'Aveyron, et c'est vrai que sur le plan national, les territoires ne sont pas oubliés, et la pêche est un acteur en faveur du tourisme, en faveur de ces territoires.

La pêche représente une véritable opportunité, non seulement économique, mais aussi un vrai levier d'animation des territoires, le tout avec des principes forts, comme le respect de la protection de la nature, la convivialité, la transmission des savoir-faire ancestraux. C'est une véritable philosophie de vie.

En novembre 2018, nous avons organisé les Assises du développement du loisir pêche, permettant ainsi à notre réseau et à nos partenaires, tant institutionnels ou économiques du tourisme et des collectivités, de partager leur savoir-faire. Comme vous le savez, nous travaillons en étroite collaboration avec la Direction de l'eau et de la Biodiversité. C'est un service avec lequel nous coopérons plutôt bien en de nombreuses instances, même si je pense que le bureau en charge de la pêche de loisir doit certainement être renforcé en termes d'effectifs pour nous aider à avancer davantage encore. C'est un souhait.

Depuis la fin 2018, avec le mouvement des gilets jaunes, la France est entrée dans une nouvelle ère en matière de concertation et de décision. Nous avons assisté, autour du Premier Ministre, aux réunions de vous-même autour de vous-même, Monsieur le Ministre et de Madame Emmanuelle Wargon. Parallèlement, cela a été dit tout à l'heure par le Président Launay, les Assises de l'eau sont entrées dans la phase 2 sur le grand cycle de l'eau.

Naturellement, s'agissant des politiques environnementales, nous avons le sentiment que la concertation est permanente en raison de l'existence de nombreuses instances dédiées et de la fréquence de leurs réunions. Aussi, notre vraie difficulté est de pouvoir tout suivre en raison de la multiplication des chantiers ouverts.

En revanche, nous sommes souvent en attente d'une position de l'Etat qui soit plus ferme, plus marquée et surtout plus cohérente sur la durée. La politique de l'eau illustre plutôt bien mon propos, j'y reviendrai donc sur deux ou trois sujets. Premier, nous l'avons un peu évoqué tout à l'heure avec les rapporteurs, le projet de loi sur l'Office français de la biodiversité, que je mets entre guillemets, pourquoi pas de la pêche, pourquoi pas de la chasse – petit clin d'œil. Nous suivrons attentivement le projet de loi relatif à cet Office français de la biodiversité, dans la mesure où il modifie de manière importante la politique de la biodiversité et la politique de l'eau, ce qui n'avait pas été fait en 2016, à savoir une intégration de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, va se faire et se fait dans le cadre de ce projet de loi.

Il faut féliciter les chasseurs, car en accompagnant ce mouvement, ils rendent un vrai service à la politique de la biodiversité et projettent ainsi leur structure dans un véritable projet d'avenir. Nous pouvons dire que nous en savons quelque chose. Pour rien au monde nous ne souhaiterions, nous, pêcheurs, retourner à la situation antérieure à notre réforme de 2006 qui a créé la Fédération nationale pour la pêche en France, car entre-temps et avec les moyens que nous avons pu mettre en place, nous avons structuré, professionnalisé et pérennisé l'ensemble de notre réseau associatif. A l'époque, nous avons séparé ce qui relevait de l'Etat et de ses établissements publics de l'associatif pêche en créant notre fédération nationale, chargée de coordonner les fédérations départementales.

Bien entendu, la FNPF, la Fédération nationale pour la pêche en France, s'est dotée de moyens en mettant en place une cotisation nationale obligatoire en lieu et place de la taxe piscicole, pour ceux qui s'en souviennent, acquittée par tout pêcheur au bénéfice d'une mutualisation de nos moyens en faveur des territoires et surtout, pour nous, une autonomie financière. C'est au prix de cette cotisation nationale que nous avons instauré un fonds de péréquation en faveur de notre réseau, affilié pour soutenir l'emploi local et les actions menées par

nos structures. Douze millions d'euros sont affectés à l'aide à l'emploi Chaque année, ainsi que cinq millions d'euros financent des actions ou études en faveur de la biodiversité et des territoires. Je n'oublie pas, naturellement, l'aide apportée aux poissons migrateurs, à notre organisation intra-nationale, qu'elle soit régionale ou de bassin, mais je n'oublie pas non plus le développement du loisir pêche.

Mais nous avons aussi souhaité que le pêcheur soit également un acteur de la politique de l'eau. C'est à ce titre qu'il verse une redevance aux agences de l'eau pour participer à leur action, une redevance de 8,80 euros par carte de pêche annuelle. Je le dis, ce n'est pas neutre. Je n'oublie pas, et je souhaite le saluer à ce moment précis de mon intervention, que le bénévolat occupe chez nous une place déterminante dans nos structures et nos activités. Je voudrais, au nom de tous, remercier tous ces bénévoles.

Je voudrais, au nom de tous, remercier tous ces bénévoles, les féliciter et leur dire notre gratitude de tous les instants, car sans eux, la contribution du monde de la pêche à la politique de l'eau, aux écosystèmes, à la biodiversité aquatique serait certainement bien moindre. Bien entendu, nous ne sommes pas seuls à nous mobiliser pour notre bien commun et nous sommes largement aidés, il faut le dire, par les collectivités locales, les départements, les régions – pas dans toutes les régions comme on le souhaiterait – et tous les groupements de collectivités. Nous sommes bien évidemment soutenus par les agences de l'eau dans les actions que nous menons. Je voudrais leur adresser mes plus vifs remerciements et je salue la présence de Guillaume Choisy qui représente les agences de l'eau aujourd'hui.

C'est dans cette dynamique que se situe l'accord que nous allons signer et qui n'est que le renouvellement de l'accord de 2012, organisant le soutien des structures associatives de la pêche par les agences de l'eau en matière de connaissances et de travaux en faveur de l'écosystème aquatique. Je vais en profiter pour dire que ces agences sont des établissements tout à fait appréciables, également dire que fort de mes nombreuses années au Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, qu'ils sont tout à fait exemplaires et constituent des piliers essentiels de notre politique de l'eau. Voilà donc le chantier que nous avons mené ces dix dernières années. Je retrouve naturellement, dans la future organisation de la chasse, mais également dans les points en cours d'arbitrage, en particulier la question du financement de la chasse et de la gouvernance, des sujets qui nous ont occupés pas moins de quatre ans avec les parlementaires et le ministère. Nous avons, probablement, de cette expérience, ouvert la voie à la réforme de la chasse, à la réforme des chasseurs, et nous sommes fiers d'avoir été les précurseurs d'une réforme que l'Histoire impose. Au final, je n'ai aucun doute que les péripéties de cette réforme vont très vite s'estomper, que le cours naturel des choses reprendra son cours normal et surtout que la biodiversité, qu'elle soit aquatique ou terrestre, je l'espère, puisse en sortir renforcée. C'est tout naturellement l'espoir que nous formulons.

J'en viens très rapidement au texte de ce projet de loi. Le texte issu de l'Assemblée est un très bon texte équilibré et sauvegardant bien les équilibres entre les différentes préoccupations. En particulier, la vision que nous avons défendue en matière de la politique de l'eau, la place et les missions relatives à l'eau ont été, comme nous le revendiquons depuis des années, préservées. Merci, Barbara. Les missions de police de l'eau et de la pêche sont affirmées avec force et j'espère qu'elles se concrétiseront et que les moyens adaptés y seront affectés. La technique, l'expertise et le système d'information sur l'eau ont été consolidés. Et je veux encore remercier Barbara Pompili avec laquelle nous avons travaillé dans le même état d'esprit que lors de la loi pour la reconquête de la biodiversité, en 2016. Je veux le dire, car nous vous connaissons dans d'autres fonctions et vous vous êtes toujours montrée disponible et constructive. Encore merci. Je veux aussi remercier Emmanuelle Wargon qui a été très sensible à nos attentes dans le cadre de ce projet de loi. Alors, le Sénat a largement remanié le texte, cher Jean-Claude Luche, sur plusieurs aspects. Des gages nombreux ont semble-t-il été donnés aux chasseurs sur la partie qui les concerne - je crois savoir au-delà de leurs espoirs, sinon de leurs demandes d'ailleurs. Une commission mixte paritaire, cela a été évoqué tout à l'heure, est convoquée pour demain et nous

verrons ce qu'il en sortira. Je suis assez optimiste. J'ai cru comprendre, par rapport aux deux intervenants de tout à l'heure, que je pouvais être assez optimiste.

Je voudrais juste faire observer plusieurs points, sur la composition du Conseil d'administration d'abord. Nous sommes assurés d'être représentés dans cette instance et bien sûr cela nous paraît une bonne chose. Je veux le dire sans gêne : la configuration de ce conseil, d'après notre expérience de ces instances, me conforte dans ma réflexion qu'il n'est pas nécessaire non plus que nous réclamions plusieurs sièges. Sur la dénomination, il nous semble que la commission mixte serait peut-être, je l'ai dit tout à l'heure en plaisantant, plus inspirée pour revenir à une appellation un peu plus neutre et de nature à inscrire des relations plus apaisées entre tous les acteurs de la biodiversité.

Sur le fond, et cela me paraît essentiel aussi, pour que ce futur établissement trouve pleinement sa place, il nous semble que plusieurs préoccupations doivent être partagées. A savoir une véritable police de l'eau et de la pêche et de l'environnement en général. Le nombre d'agents nous autorise à penser que nous aurons peut-être des services départementaux plus présents sur le terrain. Sur le volet technique et l'expertise, naturellement, nous attendons de cet office qu'il aide le ministère à prendre ses responsabilités sur de nombreux chantiers relevant de nos missions, notamment la continuité écologique, les retenues de substitution, les substances de toute nature, nos cibles pour les cours d'eau, le contrôle de tous les usages et des trafics organisés, en particulier, parce que cela existe et ça prolifère même. La question du financement de cet office et la politique de l'eau en général n'est, pour moi, pas complètement réglée. Les finances de la politique de l'eau, autrement dit les redevances acquittées par les usagers, je ne le répéterai jamais assez, doivent être maintenues en faveur de la politique de l'eau. Les réductions par tout moyen de ses finances sont difficilement compatibles avec une politique de l'eau ambitieuse. Ceci est d'autant plus vrai que, de çà et là, des doutes s'expriment sur l'acceptation d'une fiscalité environnementale en général. Monsieur le Ministre, souvenez-vous, c'était le sens de ma question posée au Président de la République, à Gréoux-les-Bains, dans le cadre du grand débat. Voilà, Monsieur le Ministre, nos attentes relatives au projet de loi de création de l'Office français de la biodiversité et surtout aux résultats de la Commission mixte paritaire de demain.

Un mot sur les retenues de substitution. Je voudrais d'abord aborder un sujet qui semble important et sensible. Ces retenues ont fait l'objet d'une instruction récente des services et des agences de l'eau. La précédente circulaire date de 2015, elle a été largement assouplie pour faciliter le financement de ces bassines. Çà et là naissent des projets, il faut le dire, qui ne nous rassurent pas, car la construction de ces retenues est devenue presque en quelque sorte un réflexe. Mais des contentieux se nouent, la colère monte. Elle monte d'autant que le besoin en eau se fait de plus en plus important dans un contexte de baisse des débits et, malheureusement, les conditions climatiques de ces jours à venir me semblent nous conforter dans cette analyse. Vous savez certainement que nous avons milité pour un maintien en l'état de la circulaire de 2015 et nous avons saisi tant le cabinet du Premier Ministre que celui du Président de la République. Nous espérons, Monsieur le Ministre, que l'administration saura faire le tri entre ce qui relève à l'évidence du projet de territoire, avec des engagements notamment des agriculteurs, qui soient concrets et durables de ce qui n'est qu'un pis-aller.

Sur la continuité écologique, c'est une question essentielle pour nous, car elle conditionne fortement la qualité de nos milieux aquatiques et l'abondance de la biodiversité. Cette continuité est largement obérée par la présence de nombreux ouvrages de toute nature ; c'est un peu le fruit de notre histoire. Depuis la fin du XIX^e siècle, nous avons pourtant une réglementation qui organise, sinon interdit, toute rupture de la continuité écologique. Ce sont néanmoins 100 000 ouvrages de toute nature qui perturbent le fonctionnement naturel des cours d'eau. Nous militons pour que nos cours d'eau retrouvent un fonctionnement aussi naturel que possible, mais nous ne pouvons effacer les stigmates de notre passé, en particulier la présence des grands barrages gérés par les opérateurs historiques. De ce point de vue, ces barrages représentent une utilité énergétique

difficilement discutable. Il faut admettre que leurs gestionnaires ont fait de sacrés efforts en matière de gestion et de protection des écosystèmes. Nous avons acquis, au contact de ces grands opérateurs, une vraie culture commune partagée sur l'eau, les écosystèmes, les migrateurs, l'activité de la pêche de loisir. Nous avons des partenariats techniques depuis de nombreuses années afin de connaître et protéger la biodiversité et faciliter le loisir pêche également. Avec EDF par exemple, cela fait 20 ans que notre partenariat existe et nous nous en félicitons, même s'il nous arrive d'avoir quelquefois des avis divergents. Le processus de renouvellement des concessions des grands barrages est à l'arrêt, malgré les injonctions européennes. Ainsi que nous l'avons déjà manifesté par le passé, la Fédération nationale pour la pêche en France est favorable à ce que ce processus de mise en concurrence ne se traduise pas par un bouleversement négatif pour les cours d'eau. C'est la raison pour laquelle, avec d'autres et notamment l'initiative de plusieurs députés réunis autour d'une résolution, nous ne sommes pas favorables à la mise en concurrence des grands barrages. Nous ne souhaitons pas faire un grand pas dans l'inconnu après presque plus de 100 ans de cohabitation. Nous souhaitons pour autant que l'Etat continue d'exiger de nos opérateurs, de nos opérateurs historiques notamment, le respect scrupuleux des lois environnementales. Cela nous paraît comme une évidence. Mais il convient également d'exiger une exemplarité sans faille de ces entreprises, entreprises pas tout à fait comme les autres en raison de leur mission de service public, de leur histoire et de leur actionnariat.

Je veux dire un mot de deux de ces ouvrages importants, et peut-être, Monsieur le Ministre, que vous allez pouvoir nous éclairer davantage. Lors de notre rencontre, je vous ai rappelé la décision courageuse prise à l'époque par Nicolas Hulot, votre prédécesseur, s'agissant des ouvrages de Vezins et de La Roche-qui-Boit sur la Sélune. La renaturation de cette vallée est maintenant dans un processus que nous considérons comme irréversible. Nous avons déjà fait état de notre souhait de contribuer à ce projet collectif des territoires que nous allons soutenir, y compris financièrement. Il est impératif que l'Etat continue de se mobiliser pour ce projet qui fera date dans l'Histoire, car il nous engage tous.

Pour ce qui est d'un autre projet, celui de Poutès Monistrol, nous avons bien noté la reconfiguration de cet ouvrage et nous resterons des acteurs vigilants de cette transformation, estimant que l'Etat et EDF contractent solidairement une action et une obligation de résultat quant à la survie de cette espèce emblématique, le saumon. Cette obligation est d'autant plus partagée que la pêche du saumon est arrêtée sur l'Allier et la Loire depuis 1994 sur ce territoire et pour ne pas pénaliser davantage cette espèce. Nous le disons, d'autant plus que nous le déplorons, car nous avons le sentiment que la pêche sert souvent et dans beaucoup de cas de variable d'ajustement. La demande de réouverture de la pêche que nous formulons est souvent évoquée à demi-mot dans les instances locales. Pour autant, nous sommes convaincus qu'elle mérite une étude sérieuse et attentive, car elle peut impulser une nouvelle dynamique d'acteurs en faveur de nos rivières, de la continuité et de la biodiversité.

Pour ce qui est des petits ouvrages, notamment hydroélectriques, je rappelle notre opposition de principe à leur installation et autorisation. Ces ouvrages sont d'une utilité énergétique très discutable. Jean Launay nous a rappelé le travail important de concertation fait par le groupe du travail du Comité national de l'eau relatif à la continuité avec Claude Miqueu. La concertation sur ce sujet est ancienne et permanente et naturellement indispensable. La réglementation sur la continuité écologique remonte à la fin du XIX^e siècle. C'est dire si l'espoir d'un apaisement est encore possible en la matière.

Je voudrais juste faire deux observations sur l'instruction relative à la mise en œuvre apaisée de la continuité écologique envoyée par le ministère. La première est que la concertation sur la continuité n'a jamais cessé. Elle a toujours été de mise sur cette problématique importante. Je dirais même que nous attendons de l'Etat et de ses services qu'ils passent vraiment aux actes et mettent en place concrètement le plan de restauration de la continuité écologique, la mise aux normes des ouvrages prioritaires dans le cadre du plan anguille et le respect

de notre réglementation. Deuxième réflexion, il ne faudrait pas que ce type d'initiatives se traduise par un ralentissement du rythme de traitement de ces ouvrages. C'était notre plus grande crainte déjà à l'époque de la circulaire dite Ségolène Royal. Je rappelle que les moulins ont déjà obtenu un statut dérogatoire. Il ne faudrait pas que prioriser signifie dans les services renoncement. Au cours de ce groupe de travail, nous avons défendu l'idée selon laquelle la continuité avançait dans nos territoires à des rythmes bien entendu variables, mais malgré tout, elle avance. Nous souhaitons que l'Etat se montre beaucoup plus volontaire sur cette question.

Enfin, Monsieur le Ministre, et avant de vous céder la place pour, je pense, quelques réponses à mes propos, je souhaite revenir sur un sujet abordé lors de notre rendez-vous, à savoir la pêche de loisir en mer. Tout à l'heure, le sénateur Pierre Médevielle, et je l'en remercie, nous a exposé les contours de sa mission relative à la pêche de loisir en mer. Au cours de notre audition, la semaine dernière, nous lui avons largement présenté notre réseau associatif, notre organisation, notre fonctionnement, les outils techniques mis en place, la sécurisation financière de notre activité. Nous lui avons également exposé en quoi ce système, fruit d'une mobilisation conjuguée de l'Etat et de l'associatif, présente de nombreux avantages pour tout le monde, y compris les pêcheurs. Il ressort d'ailleurs de nos études qu'environ au moins 30 % de nos adhérents sont également des pêcheurs en mer ; ce taux est du double dans les départements maritimes. Nous avons la conviction qu'il y a sûrement un destin commun à bâtir, le tout en se donnant le temps, en expliquant naturellement. Il ne s'agit pas bien entendu de dupliquer à l'identique notre monde. On peut à l'évidence s'en inspirer et certainement utiliser ses outils et son organisation. Je me félicite que tout à l'heure, Adrien Morenas nous ait fait part de sa volonté d'être le groupe pêche de toute la pêche de loisir et je l'en remercie.

Voilà, Monsieur le Ministre d'Etat, Mesdames et Messieurs, chers collègues, les propos que je voulais vous adresser. Je voudrais rajouter que votre présence, Monsieur le Ministre d'Etat, est un signe fort qui témoigne de tout l'intérêt que vous portez à notre réseau associatif. Vous avez, je le sais, pris quand il le fallait d'ailleurs, et il n'y a pas très longtemps dans vos propos, des positions courageuses en faveur des pêcheurs et des nombreuses actions que nous menons en faveur de la biodiversité aquatique. Je peux vous assurer que nous y avons été très sensibles, et moi en particulier, à cette reconnaissance. Et cette reconnaissance, nous la revendiquons sans gêne, car elle mériterait, je pense, d'être un peu plus importante et à tous les niveaux de l'Etat. Je suis par nature optimiste et confiant et je ne doute pas, Monsieur le Ministre d'Etat, que vous aurez à cœur d'y être très sensible. Je vous remercie de votre attention.